



10. mener annuellement, pour les écoles de l'enseignement ordinaire, une réflexion globale sur le caractère inclusif de l'école. À cette occasion, le conseil de participation invite les parents des élèves pour lesquels le pôle assure la mise en œuvre d'une intégration permanente totale ou d'aménagements raisonnables et peut entendre un représentant du pôle territorial ; [inséré par D. 17-06-2021]

11. être informé, pour les écoles de l'enseignement ordinaire, au moment de la conclusion de la convention de coopération entre l'école et son pôle territorial, en particulier sur les modalités d'information et de collaboration avec les élèves et les parents des élèves auprès desquels le pôle intervient ; [inséré par D. 17-06-2021]

12. remettre un avis, pour les écoles de l'enseignement ordinaire, sur la collaboration de l'école avec le pôle territorial, avant l'évaluation intermédiaire et l'évaluation finale de l'annexe visée à l'article 6.2.4-1. À cette occasion, le conseil de participation entend un représentant du pôle territorial et invite les parents des élèves pour lesquels le pôle assure la mise en œuvre d'une intégration permanente totale ou d'aménagements raisonnables. Cet avis est communiqué au pôle territorial compétent ; [Inséré par D. 17-06-2021]

13. mener annuellement, pour les écoles concernées par la mise en œuvre du Tronc commun, une réflexion globale sur les modalités pratiques de la différenciation des apprentissages et de l'accompagnement personnalisé, en cohérence avec les éléments énoncés dans le contrat d'objectifs de l'école conformément à l'article 1.5.2-3, § 1er, 6°. [Inséré par D. 20-07-2022]

Source :

Extraits issus du Livre I du Code de l'Enseignement / Titre III & Titre V/ Chapitre III/ Section I
[Pour voir le texte complet du code de l'Enseignement >>](#) (aller voir la version consolidée)

Pour en savoir plus, voir la FAQ réservée aux affiliés : [Pour le conseil de participation \(CoPa\) : trois nouvelles missions centrées sur l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et une nouvelle mission pour tous les élèves sur la différenciation et l'accompagnement personnalisé](#)